

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 { six mois-14  
 { un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C<sup>o</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 16 Janvier 1868

### BULLETIN.

*Alex jacta est!* La foi sur l'armée a été votée et nous voilà désormais une nation tout-à-fait militarisée, telle qu'il convient dans cet âge de fer.

Le Corps législatif s'est prononcé par 200 voix pour et 60 voix contre. Cette minorité, assez imposante, est certainement une des plus considérables qui se soit encore rencontrée contre un projet de loi, depuis le rétablissement de l'Empire. Le fait doit être constaté et les futures élections nous diront ce que le suffrage universel pense des 200 députés qui n'ont pas craint d'imposer à la France un aussi lourd fardeau.

Parmi les 60 opposants, nous sommes heureux de trouver les noms de quatre députés du Nord :

MM. Jules Brame ;  
Kolb-Bernard ;  
Lambrecht ;  
Plichon.

Trois autres représentants de notre département ont voté la loi. Ce sont :

M. Hamoir ;  
Marquis d'Havrincourt-Seydoux.

M. Stevenart-Béthune était absent par congé.

Une des premières conséquences de la nouvelle loi sera de faire rentrer immédiatement dans la garde nationale mobile, sauf certaines exceptions, tous les hommes célibataires ou veufs sans enfants des classes de 1866, 1865 et 1864 qui ont été libérés par les conseils de révision.

Deux catégories, dit l'*Avenir National*, se trouvent atteintes : les hommes libérés par haut numéro et ceux libérés par exemptions légales. Or, d'après les statistiques militaires de ces dernières années, il y a en moyenne 115,000 jeunes gens libérés par les bons numéros, et environ 45,000 jeunes gens libérés par les exemptions légales, soit ensemble, 160,000 hommes. En portant, ce qui assurément est fort exagéré, au cinquième de ce chiffre les exceptions qu'admet la nouvelle loi, le total annuel reste encore à près de 130,000 hommes. Pour les quatre contingents de 1864 à 1867, cela fait un total de plus d'un demi-million d'hommes ! Il faudrait un optimisme des plus robustes pour croire qu'un appel de cette étendue, ou la prévision seulement de cet appel, puisse ne pas apporter la plus profonde perturbation dans la société, puisse ne pas exciter de sérieuses appréhensions au dedans et au dehors.

J. REBOUX.

### Les Révélations du Livre-Bleu.

Rien n'est brutal comme un chiffre c'est une vérité vieille comme la numération.

On a beau faire des théories brillantes et les appuyer du talent de tous les Rouher et de tous les Michel Chevalier du monde, si les chiffres viennent leur donner un démenti, les théories ne sont plus que des utopies et des rêves.

Eh bien ! nous conjurons nos lecteurs, et s'il se pouvait, nous conjurerions la France entière et surtout les libres-échangistes de bonne foi, de vouloir bien jeter les yeux sur les chiffres qui nous sont donnés par le gouvernement lui-même, dans l'exposé de la situation de l'empire.

Dans deux articles précédents, nous avons présenté et examiné quatre de ces

chiffres indiquant la comparaison entre notre mouvement commercial pendant les neuf premiers mois de 1866 et la même période de 1867.

Et il en est ressorti que les importations des marchandises étrangères ont augmenté de plus de 200 millions, tandis que les exportations de nos marchandises à l'étranger ont diminué de près de 200 millions.

C'est-à-dire que, plus nous allons, plus nous consommons de produits étrangers.

Et moins l'étranger consomme de nos produits.

Voilà, d'après les documents officiels, la situation prospère que nous ont faite les traités du libre-échange en abaissant toutes les barrières et en ouvrant notre marché à la concurrence illimitée.

Il n'est donc pas vrai qu'ils aient eu pour résultat de développer notre commerce, comme on nous le promettait, puisque nos exportations vont en diminuant.

Il n'est pas vrai que notre industrie ait pu soutenir la lutte contre la concurrence étrangère, comme on l'espérait, puisque nos importations vont en augmentant.

Est-ce clair ? Pour rendre les résultats plus palpables, poussons les choses à l'extrême et supposons que nous continuions à progresser d'année en année dans cette voie fortunée.

La France finirait par tirer tous ses produits de l'étranger.

Et l'étranger finirait par ne plus consommer de produits français.

Telle est la conséquence logique, rigoureuse des révélation du livre-bleu.

Faites donc, Messieurs les libres-échangistes, toutes les théories que vous voudrez pour établir que le libre-échange doit nous ouvrir une ère de prospérité, et les chiffres du livre-bleu sont là pour réduire vos théories en néant.

Mais ces chiffres sont ceux du mouvement de notre commerce général.

Étudions ceux du mouvement de notre commerce particulier avec l'Angleterre, dont l'influence et les perfides conseils nous ont gratifiés des bienfaits du libre-échange.

Ils ne sont ni moins instructifs ni moins éloquents, et ils expliquent l'intérêt qu'avait notre voisine à nous faire accepter les traités de 1861.

Ils constatent, et nous le disons avec une profonde douleur, que pendant les neuf premiers mois de 1867, nos échanges avec l'Angleterre ont été :

Importations,	295,649,000 fr.
Exportations,	91,547,000

Différence, 204,072,000

Ainsi, le chiffre des produits que l'Angleterre a introduits en France, depuis le commencement de cette année, dépasse de plus de 200 millions le chiffre des produits que nous avons écoulés chez elle.

Dès lors, à laquelle des deux nations les traités de commerce ont-ils profité ?

A la rivale supérieurement habile et pratique qui a su profiter de l'enthousiasme de nos utopistes, en faveur des théories du libre-échange, pour abattre les barrières qui empêchaient l'introduction de ses produits en France.

Ce résultat, du reste, était prévu par ses hommes d'Etat lors de la conclusion du traité, et il n'a fait que confirmer leurs espérances.

Aussi, a-t-on vu, à ce moment, les organes les plus avancés de l'opposition, les constants adversaires du ministère, lui prodiguer des éloges enthousiastes au sujet de ce traité.

Voici comme M. Bright l'appréciait à la chambre des communes, dans la séance du 24 février :

« On a prétendu que nous accorderions plus que nous ne recevions ; c'est le contraire qui est la vérité. Lorsqu'on met les concessions réciproques dans la balance, il devient de la dernière évidence que la France nous en fait au moins cinq fois plus que nous lui en rendons. Si l'honorable membre auquel je réponds était français, il serait véritablement effrayé de la liste des articles sur lesquels portent ces concessions de la part de la France... »

« Du moment où la France substitue à la prohibition presque absolue de ces di-

vers objets des droits qui, selon toute apparence, leur permettront de pénétrer largement sur son marché, l'honorable membre auquel je réponds est trop franc, trop honnête, trop intelligent pour soutenir que le vin, l'eau-de-vie, et la soie puissent contrebalancer les onze articles que je viens d'énumérer (1).

Quand la convention relative à la conversion des droits ad valorem en droits spécifiques sera conclue, j'ai la certitude (et cela sous la garantie des hommes les plus compétents) que, quels que soient les avantages que parait aujourd'hui nous assurer le traité, le résultat dans l'application sera encore bien meilleur que le traité. »

Ainsi parlait M. Bright, et malheureusement l'événement lui a donné raison. Il annonçait que, par suite des traités de commerce, les Français recevraient cinq fois plus de produits anglais que les Anglais n'en recevraient des nôtres.

Nous n'en sommes pas encore tout à fait arrivés là, et les produits qu'ils ont écoulés en France dans les neuf premiers mois de cette année n'ont été que le triple de ceux que nous leur avons livrés.

Mais patience ! que la situation se prolonge, que les traités soient renouvelés, et sa terrible prophétie s'accomplira en entier.

Certes, le député de Birmingham avait bien raison de dire que, s'il était Français, il serait effrayé des conséquences de ces traités. Mais alors souvenons-nous que nous sommes Français, et cessons de travailler à la prospérité de l'Angleterre.

BOURLET DE LA VALLÉE.

(Moniteur industriel.)

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 14 janvier.

La commission de la presse a reçu aujourd'hui au Palais Bourbon les représentants des principaux journaux de Paris. Il a été question du timbre et des appréciations et critiques des débats législatifs.

Le petit *Moniteur* de ce soir contient quatre colonnes et demie de communiqués adressés à plusieurs journaux. C'est presque une revue critique de la presse, mais nous croyons que ce genre de polémique ne serait pas sans quelque danger pour le journal officiel lui-même, s'il était érigé en système.

Le projet d'une dissolution de la Chambre est complètement abandonné, et cela se conçoit ; sous l'influence de l'émotion causée par la loi militaire, il est à croire que ce qui s'est passé à Tours se reproduirait dans bon nombre de collèges électoraux et les candidatures officielles se ressentiraient de l'antipathie des populations pour le service militaire.

On parle d'une divergence d'opinion entre M. Rouher et M. Magne au sujet des mesures financières qu'exigent les circonstances. Selon M. Rouher il serait plus prudent de recourir à des expédients particuliers ; selon M. Magne, il vaudrait mieux faire un emprunt, et pour émettre cet emprunt profiter précisément du moment où la rente est à un taux raisonnablement élevé et où il existe un stock énorme de numéraire qui semble s'augmenter en vue d'un prochain emprunt, la rente étant toujours la valeur la plus recherchée. Le rapport de M. Magne doit paraître dans quelques jours dans le *Moniteur*.

Les nouvelles de l'étranger continuent d'être sans intérêt. La révolution qui a éclaté au Japon ne nous est connue que très imparfaitement, mais on croit qu'elle ne modifiera pas les rapports de étrangers et ne leur ôtera aucun des droits qui leur ont été reconnus.

Les restes de l'archiduc Maximilien doivent arriver aujourd'hui à Trieste.

Mme de Morny vient de se convertir au catholicisme.

Le projet de remaniement de l'administration qui a la haute direction des

(1) Les métaux, les machines, le coton filé, les tissus de coton, les fils de lin et de chanvre, les fils et tissus de laine, la faïence.

théâtres en France est généralement considéré comme devant être impuissant à relever la littérature dramatique de l'état où elle est tombée. Cependant, il faut avant de se prononcer savoir quelles mesures veut adopter le gouvernement ; plus elles seront radicales, plus elles auront d'effet, et il faut supposer qu'on ne se bornera pas à modifier les qualités de tels ou tels employés.

CH. CAHOT.

Paris, 15 janvier

199 voix contre 60 se sont prononcées pour le projet de la loi militaire amendé par la commission de concert avec le conseil d'Etat.

D'ordinaire, les projets de lois qui rencontraient dans la chambre la plus énergique opposition n'étaient guère combattus au moment du scrutin par plus de quinze ou vingt voix. C'est donc une minorité relativement très-considérable qui a pu réunir soixante votes. D'un autre côté, on aurait tort de dire que c'est un échec pour le gouvernement ; nous sommes d'avis au contraire que c'est le triomphe personnel le plus marquant dans la durée du régime représentatif. Et en effet, c'est un succès essentiellement personnel, car il a fallu tout le prestige du gouvernement impérial sur un grand nombre de députés pour les déterminer à voter une loi pour laquelle ils avaient des vives répugnances ; quelques-uns même l'ont votée, sachant bien qu'une portion de leurs électeurs lui était hostile, parcequ'ils n'ont pas voulu marchander leur appui au pouvoir ; pour tout dire, beaucoup de députés ont voté la loi, par dévouement. Du reste les prévisions les plus modestes élevaient à environ 50 le nombre des opposants définitifs. L'opposition peut ainsi compter comme un succès pour elle le chiffre des 60 voix contre.

Au moment du scrutin, l'urne s'est renversée : « Présage funeste ! » dit quelqu'un. « Nous ne sommes pas des romains ! » a répondu un autre député.

La Chambre prendra des vacances jusqu'au 27. Vous aurez remarqué que la Chambre, en fixant l'ordre de ses travaux, a décidé qu'elle s'occuperait de la loi sur la presse après l'examen des interpellations. Par conséquent, comme on ne prévoit aucun événement extraordinaire et qu'une dissolution du Corps législatif est moins probable que jamais, la loi sur la presse viendra en discussion dans la première quinzaine de février et occupera vraisemblablement la Chambre jusqu'à la fin du mois.

La durée de l'enquête faite par la commission du Corps législatif sur l'élection de M. Géliot fait mal augurer du résultat. Il faut qu'il se soit présenté des faits graves et dans la salle des conférences on paraissait croire à l'annulation de l'élection.

Il paraît qu'hier, après le scrutin de l'ensemble de la loi militaire, M. Thiers causait d'une manière très animée avec plusieurs de ses collègues. On dit qu'il regrette beaucoup de n'avoir pas parlé. Personne cependant ne l'a empêché ; il a étudié d'une manière spéciale les questions militaires et a la prétention d'être un grand tacticien. Il a en tout cas perdu l'occasion de livrer une grande bataille parlementaire.

Les nouvelles de l'étranger sont toujours très maigres. Depuis plusieurs jours, on a renoncé à parler des relations entre la France et la Prusse parceque personne ne peut dire sûrement ce qu'elles sont ; en revanche, on prétend que les rapports se tendent entre la Russie et la France à propos des affaires d'Orient. Naturellement on ne précise aucun fait, aucune cause bien définie de mésintelligence.

M. de Goltz va mieux ; il a été réellement malade, ce que beaucoup de gens n'avaient pas voulu croire ; il a même subi une douloureuse opération faite avec succès par M. Nélaton.

Le petit *Moniteur* annonce ce soir que l'Empereur a donné ordre de faire remettre gratuitement aux déposataires les matelas et objets de literie engagés dans les divers monts-de-piété de Paris.

Voici une nouvelle qui intéresse surtout certaines villes de province : la musique va être rétablie dans les régiments de cavalerie. Puisqu'elle devait être rétablie, il est peut-être mieux valu ne pas la supprimer.

Aujourd'hui ont commencé devant la cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire du sieur Shumacker, accusé de tentative d'assassinat contre sa sœur, la marquise de Maubreuil-d'Orvaux, né Schumacker. Mais la marquise ne paraîtra pas aux débats.

La Comédie française et l'Odéon fêtent ce soir la 246<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Molière. La comédie française donne un a propos, *La Valise de Molière*, de M. E. Fournier qui a la spécialité de ce genre de productions.

*L'Œil Crevé*, cette bourde musicale qui fait la joie d'un certain public parisien, atteindra samedi sa 100<sup>e</sup> représentation ; la pièce, jouée il y a quelques jours au Havre, est tombée à plat honteusement. C'est le sort qui l'attend dans la plupart des villes des départements.

CH. CAHOT.

### Bourse de Paris du 15 janvier.

Nous profiterons de l'insignifiance de la Bourse d'aujourd'hui pour faire remarquer que notre bulletin financier se compose toujours de deux parties distinctes : l'une n'est guère utile et même intelligible que pour les banquiers et les spéculateurs ; l'autre intéresse surtout les détenteurs de titres ou de capitaux.

C'est pour satisfaire ces deux intérêts, que, chaque jour, après avoir apprécié les incidents du marché à terme, nous tâchons d'éclaircir les résolutions de ceux de nos lecteurs qui n'opèrent qu'au comptant.

L'emprunt, tour à tour affirmé et démenti, paraît probable aujourd'hui ; aussi la rente française est-elle surtout affectée au milieu de la fermeté générale. Le cours de 68.95 est chaudement disputé et enfin largement perdu à 68.80. *L'Indépendance belge* prétend ce matin que M. Magne est fermement décidé à un emprunt, tandis que M. Rouher s'y opposerait pour éviter d'alarmer l'opinion. Cette affirmation n'a pas peu contribué à la baisse de la rente. Les primes continuent d'être offertes à de faibles écarts sur la 3 0/0 et l'Italien sont très-recherchées sur le gaz pour couvrir des ventes découvertes.

Le marché du comptant est nul, mais bien tenu sur toutes les obligations tant françaises qu'étrangères.

Marseille apporte le 3 0/0 à 68.80 ; Lyon et Bordeaux sont plus faibles à 68.70.

Derniers cours en liquidation : 3 0/0 68.60. — Italien 42.35. — Foncier 1347.50. — Gaz 1445. — Lyon 876.25. — Nord 1150. — Orléans 868.75. — Lombard 336.25. — Autrichien 501.25. — Mobilier 163.75.

CELLIER.

On écrit de Londres au *Courrier français* :

« Les relations entre la France et la Russie se sont beaucoup refroidies, pour ne rien dire de plus, depuis quelques semaines. On dit à Londres que la France a adressé à la Russie une note demandant des explications sur ses armements considérables. On ajoute qu'une note aurait été envoyée à la Serbie par les grandes puissances et que cette note n'était pas signée par la Russie. »

La malheureuse expédition du Mexique date d'hier, et semble être déjà une légende sinistre. On dirait qu'elle s'enfonce dans les âges, que le souvenir en vient des époques les plus troubles des annales humaines. Le caractère d'étrangeté que prennent les faits de cette expédition, tient d'abord au théâtre même de la lutte, à ce pays si différent du nôtre. Mais ce qui donne surtout à ces guerres lointaines une sorte de vaine légendaire, c'est l'ignorance où l'on a laissé l'Europe pen-